

GIRARDIN INDUSTRIEL 2010

CARRE OUTREMER

AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

Article 199 undecies B du C.G.I.

Version du 1^{er} septembre 2010

Rentabilité : 32 %



Dossier de :

Proposé par votre conseiller:

Le Guide Du Patrimoine / Laurent Cohen

41 av Georges Pompidou

92.300 Levallois Perret

Tél. : 06 50 79 29 79 / Tél. : 09 52 79 53 10 (service commercial)

Tél. : 09 51 70 15 49 (service marketing) / Fax : 09 56 70 15 49

Mail : l.cohen@leguidedupatrimoine.com /

www.leguidedupatrimoine.com

SOMMAIRE

La loi.....	3
Schéma du Girardin Industriel.....	5
Notre partenaire Solar Electric.....	6
Carré Outremer – Fiche Produit.....	8
Dossier de Souscription.....	9

1.1. LA LOI GIRARDIN

- La loi GIRARDIN, votée le 21 juillet 2003, est une loi programme ayant pour objectif de promouvoir un essor économique durable dans les départements et collectivités d'outre-mer, en faisant appel aux investisseurs privés: l'apport de ces derniers permet de favoriser le développement des entreprises locales en réduisant le coût de revient des équipements nécessaires à leur exploitation.

Les mesures d'incitations fiscales prévues à l'article 199 undecies B du CGI permettent aux investisseurs personnes physiques de répondre à leurs besoins de défiscalisation en réduisant leur impôt sur le revenu l'année de l'investissement.

Textes de Loi

Texte officiel articles 199 undecies B

modifié 22 juillet 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020898892&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20090823>

EXEMPLES

EXEMPLE 1 :

Monsieur et Madame Y ont un revenu 2010 de 350 000 Euros et leur impôt sur le revenu 2010 est de 140 000 Euros.

Ils souscrivent 60 000 Euros de produit sans agrément (rentabilité = 33%) ce qui leur crée une réduction d'impôt brute de 80 000 Euros.

Leur gain net sur l'opération est de 20 000 Euros.

Plafond Girardin Industriel :

La réduction d'impôt maximale Girardin Industriel, nette de rétrocession, est de 40 000 Euros. La réduction d'impôt de M. et Mme Y ne dépasse pas ce montant.

Plafonnement global :

Cette réduction d'impôt nette de 40 000 Euros est bien inférieure au seuil maximal du plafonnement global de M. et Mme Y (48 000 Euros soit 20 000 + 8% de 350 000).

M. et Mme Y peuvent réaliser d'autres opérations de défiscalisation à hauteur de 8 000 Euros de réduction d'impôt.

EXEMPLE 2 :

Monsieur et Madame Z ont un revenu 2010 de 1 000 000 Euros et leur impôt sur le revenu 2010 est de 280 000 Euros.

M. et Mme Z choisissent l'option des 15% qui est plus intéressante et qui leur permet d'obtenir une réduction d'impôt brute de 150 000 Euros (=15% de 1 000 000).

M. et Mme Z souscrivent 90 000 Euros de produit sans agrément en 2010 (rentabilité = 33%). Leur réduction d'impôt sur l'IR 2010 est de 120 000 Euros.

Leur gain net est de 30 000 Euros.

Plafond Girardin Industriel :

Leur réduction d'impôt nette Girardin Industriel est de 60 000 Euros (40% de 150 000 ou 50% de 120 000 Euros).

Plafonnement global :

Ce qui reste inférieur au seuil maximal du plafonnement global de M. et Mme Z (100 000 Euros soit 20 000 + 8% de leur revenu)

M. et Mme Z peuvent générer une réduction d'impôt complémentaire 2010 de 40 000 Euros avec d'autres produits de défiscalisation.

Textes de loi

Article 91 Loi finances 2010: plafonnement global des niches fiscales

“.....

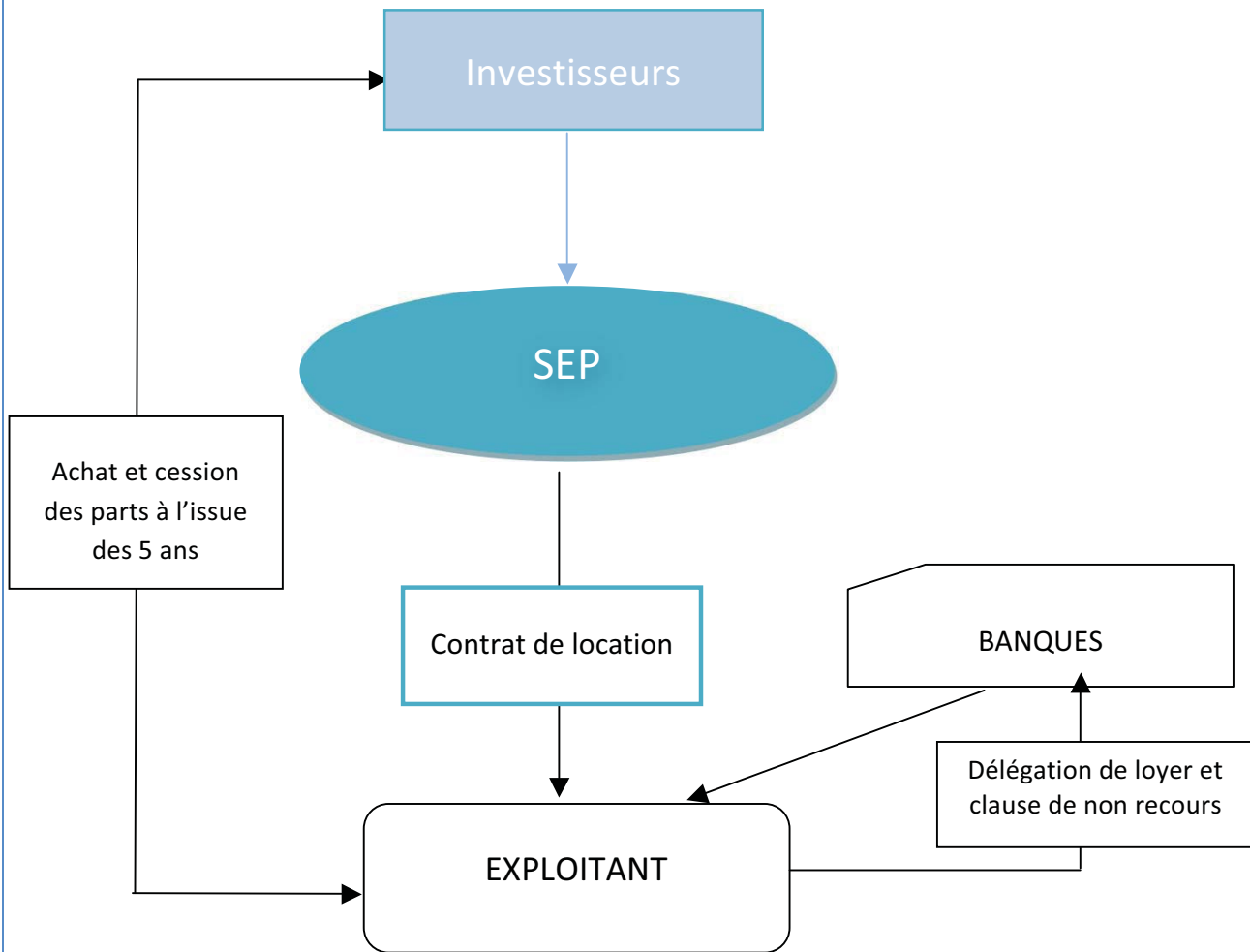
« Art. 200-0 A.-1. Le total des avantages fiscaux mentionnés au 2 ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € et d'un montant égal à 8 % du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197.

...”

http://www.legifrance.com/affichCode.do?jsessionid=0A955363A83FE9D2104C6896588F5138.tpdjo13v_3?idSectionT A=LEGISCTA000020038510&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=

[.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019995721&dateTexte=&categorieLien=id#JORFARTI000019996173](http://www.legifrance.com/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019995721&dateTexte=&categorieLien=id#JORFARTI000019996173)

SCHEMA DU GIRARDIN INDUSTRIEL



NOTRE PARTENAIRE SOLAR ELECTRIC



Acteur majeur du solaire aux Antilles et en Guyane, Solar Electric accompagne la très grande majorité de nos projets pour l'installation, la maintenance et la gestion de nos centrales solaires.

- 8 ans d'expérience dans le solaire
- groupe de 105 personnes
- 18 MW installés

L'expertise de Solar Electric nous permet de garantir la qualité des centrales et l'installation de celles ci avant le 31 décembre 2010.

En savoir plus sur Solar Electric : <http://www.solarelectric-intl.com>

EXEMPLES DE REALISATIONS SOLAR ELECTRIC



Guadeloupe – Jarry, tertiaire - 80 kWc



Martinique – Lamentin, tertiaire - 10 kWc



Martinique – Fort de France, tertiaire – 36 kWc



Martinique – Schoelcher, tertiaire – 164 kWc



Guyane – Cayenne, industriel– 36 kWc



Martinique – Lamentin, tertiaire – 36 kWc



Guadeloupe – Les Abymes, tertiaire – 35 kWc



Guadeloupe – Gosier, tertiaire – 5kWc secourus



Guadeloupe – Baie Mahault ,centre commercial Verrière photovoltaïque de 24 kWc



Guadeloupe – Baie Mahault ,centre commercial Verrière photovoltaïque de 24 kWc
vue intérieure avec écran d'information du public

CARRE OUTREMER – FICHE PRODUIT

OBJET

Investissement à forte dominante Energies renouvelables (solaires) dans les Antilles françaises et en Guyane.

Financement de matériels productifs en Martinique, Guadeloupe et Guyane :

- installations solaires avec demandes de raccordement EDF enregistrées avant le 31 décembre 2010
- matériels pour PME tous secteurs éligibles avec excellent profil (secteurs privilégiés : télécommunications, manutention, logistique, alimentaire)

Critères de sélection des projets:

1. qualité et fiabilité des exploitants
2. Respect de notre cahier des charges rigoureux (bons de commandes, business plan de l'exploitant, photos, visite sur place, attestation de déblocage des fonds par la banque) avant affectation des souscriptions

Chaque investissement sera inférieur à 250 000 Euros (Dispense d'agrément).

Collecte globale pour 2010, fixée à un maximum de 2 millions d'Euros.

Souscription antérieure au :	30 avril 2010	31 mai 2010	30 juin 2010	31 juillet 2010	30 septembre 2010	31 octobre 2010
Rentabilité	38 %	36%	34%	33%	32%	30%

POINTS FORTS

- Rentabilité élevée
- Partenariat exclusif avec installateurs de matériels photovoltaïques

GARANTIES

- Mutualisation sur 2 SEP ou plus (selon montant de la souscription)
- Sélection rigoureuse des exploitants
- Clause de non recours contre les associés des SEP pour les emprunts contractés par les SEP et leur gérant

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Souscription minimale : 5000 Euros

Compléter le bulletin de souscription ci après, pouvoirs et mandat de recherche.

Pièces nécessaires : bulletin de souscription (3 exemplaires), pouvoir pour formalités, pouvoir pour cession, mandat de recherche et copies de pièce d'identité du souscripteur et son conjoint (en cas de régime communautaire).

Liste des pièces à fournir :

- Fiche produit paraphée (page 8)
- « Bulletin de souscription » signé (3 exemplaires)
- « Pouvoir pour formalités » signé (2 exemplaires)
- « Pouvoir pour cession » signé (1 exemplaire)
- « Mandat de recherche » signé (2 exemplaires)
- Copies pièces d'identité souscripteur et conjoint (si régime communautaire)
- Chèque du montant de votre souscription (..... Euros) à l'ordre de : Carré Outremer
- Chèque des frais de recherche de 0 €..... Euros à l'ordre de

Nous vous remercions de retourner ce dossier complété, paraphé et signé à l'adresse suivante :

Defiscalliance

11 rue des Arts et métiers

Immeuble Avantages

97 200 Fort de France



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
16159	00352	00020135647	29	EUR

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1615	9003	5200	0201	3564	729

Domiciliation

CF ANTILLES GUYANE AGENCE

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

Domiciliation

CF ANTILLES GUYANE AGENCE
RUE DU PROF R GARCIN BP 920
97201 FORT DE FRANCE CEDEX

Titulaire du compte (Account Owner)

CARRE OUTREMER SARL
APPORT INVEST C O DEFISCALLIANCE
11 RUE DES ARTS ET METIERS
97200 FORT DE FRANCE

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



BULLETIN DE SOUSCRIPTION – CARRE OUTREMER

<p>Souscripteur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :/...../.....</p> <p>Lieu de Naissance :</p> <p>Profession :</p> <p>Situation de famille :</p> <p>Régime matrimonial :</p>	<p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Portable :</p> <p>Email :</p>
<p>Conjoint</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :/...../.....</p> <p>Lieu de Naissance :</p>	

Engagements

LE SOUSCRIPTEUR, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnaît expressément avoir pris connaissance des modalités de l'opération qu'il s'engage à réaliser, avoir compris les risques encourus sur ce type de placement en Loi Girardin, notamment la reprise de l'avantage fiscal en cas de défaillance du locataire et par conséquent la perte pure et simple de son apport.

Il déclare également accepter que sa participation ne soit pas garantie par la société Carré Outremer et que cette dernière affectera les fonds au fur et à mesure de leur collecte sous réserve du respect des engagements qu'il souscrit ci-dessous.

Libération de l'apport au compte d'une Société En Participation

LE SOUSCRIPTEUR s'engage irrévocablement à :

- Libérer, dès ce jour le montant de l'apport dans une ou plusieurs sociétés en participation (SEP) à hauteur de : Euros.

Cette participation devrait lui créer une réduction d'impôt au titre de l'année 2010 représentant, en l'état des textes applicables au jour de la souscription, **1,32** fois son apport en compte courant, soit Euros. Le souscripteur s'engage à conserver les parts sociales durant cinq années consécutives.

- Signer le document ci-joint « Pouvoir pour formalités » afin que la société Carré Outremer accomplisse pour son compte les formalités administratives pour constituer et enregistrer les statuts de la SEP avant le 31 décembre 2010,
- Verser, dès aujourd'hui un chèque à l'ordre de « **Carré Outremer** » :
 - o Chèque N° de la banque, soit Euros
- Ou effectuer un virement de Euros sur le compte de la société Carré Outremer (RIB joint)
- Remettre à la société **Defiscalliance** les pièces complémentaires : pouvoir pour formalités, pouvoir pour cession, mandat de recherche, copie pièces d'identité souscripteur et conjoint

La présente souscription deviendra caduque et les montants versés en exécution de la présente seraient remboursés sans versement quelconque de dommages et intérêts dans les cas suivants :

- Carré Outremer n'aurait pu affecter l'apport du souscripteur en compte courant dans au moins 2 SEP avant le 31 décembre 2010,
- Carré Outremer n'aurait pu réaliser l'investissement productif à la date du 31 décembre 2010,
- Carré Outremer n'aurait pu obtenir, le cas échéant, les autorisations administratives selon la législation en vigueur.

Fait à, Le/...../2010

En 3 exemplaires

LE SOUSCRIPTEUR	SON CONJOINT (en cas de régime communautaire)
-----------------	---

BULLETIN DE SOUSCRIPTION – CARRE OUTREMER

<p>Souscripteur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :/...../.....</p> <p>Lieu de Naissance :</p> <p>Profession :</p> <p>Situation de famille :</p> <p>Régime matrimonial :</p>	<p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Portable :</p> <p>Email :</p>
<p>Conjoint</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :/...../.....</p> <p>Lieu de Naissance :</p>	

Engagements

LE SOUSCRIPTEUR, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnaît expressément avoir pris connaissance des modalités de l'opération qu'il s'engage à réaliser, avoir compris les risques encourus sur ce type de placement en Loi Girardin, notamment la reprise de l'avantage fiscal en cas de défaillance du locataire et par conséquent la perte pure et simple de son apport.

Il déclare également accepter que sa participation ne soit pas garantie par la société Carré Outremer et que cette dernière affectera les fonds au fur et à mesure de leur collecte sous réserve du respect des engagements qu'il souscrit ci-dessous.

Libération de l'apport au compte d'une Société En Participation

LE SOUSCRIPTEUR s'engage irrévocablement à :

- Libérer, dès ce jour le montant de l'apport dans une ou plusieurs sociétés en participation (SEP) à hauteur de : Euros.

Cette participation devrait lui créer une réduction d'impôt au titre de l'année 2010 représentant, en l'état des textes applicables au jour de la souscription, **1,32** fois son apport en compte courant, soit Euros. Le souscripteur s'engage à conserver les parts sociales durant cinq années consécutives.

- Signer le document ci-joint « Pouvoir pour formalités » afin que la société Carré Outremer accomplisse pour son compte les formalités administratives pour constituer et enregistrer les statuts de la SEP avant le 31 décembre 2010,
- Verser, dès aujourd'hui un chèque à l'ordre de « **Carré Outremer** » :
 - o Chèque N° de la banque , soit Euros
- Ou effectuer un virement de Euros sur le compte de la société Carré Outremer (RIB joint)
- Remettre à la société **Defiscalliance** les pièces complémentaires : pouvoir pour formalités, pouvoir pour cession, mandat de recherche, copie pièces d'identité souscripteur et conjoint

La présente souscription deviendra caduque et les montants versés en exécution de la présente seraient remboursés sans versement quelconque de dommages et intérêts dans les cas suivants :

- Carré Outremer n'aurait pu affecter l'apport du souscripteur en compte courant dans au moins 2 SEP avant le 31 décembre 2010,
- Carré Outremer n'aurait pu réaliser l'investissement productif à la date du 31 décembre 2010,
- Carré Outremer n'aurait pu obtenir, le cas échéant, les autorisations administratives selon la législation en vigueur.

Fait à , Le/...../2010

En 3 exemplaires

LE SOUSCRIPTEUR	SON CONJOINT (en cas de régime communautaire)
-----------------	---

BULLETIN DE SOUSCRIPTION – CARRE OUTREMER

Souscripteur Nom : Prénom : Date de naissance :/...../..... Lieu de Naissance : Profession : Situation de famille : Régime matrimonial :	Adresse Code postal : Ville : Téléphone : Portable : Email :
Conjoint Nom : Prénom : Date de naissance :/...../..... Lieu de Naissance :	

Engagements

LE SOUSCRIPTEUR, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnaît expressément avoir pris connaissance des modalités de l'opération qu'il s'engage à réaliser, avoir compris les risques encourus sur ce type de placement en Loi Girardin, notamment la reprise de l'avantage fiscal en cas de défaillance du locataire et par conséquent la perte pure et simple de son apport.

Il déclare également accepter que sa participation ne soit pas garantie par la société Carré Outremer et que cette dernière affectera les fonds au fur et à mesure de leur collecte sous réserve du respect des engagements qu'il souscrit ci-dessous.

Libération de l'apport au compte d'une Société En Participation

LE SOUSCRIPTEUR s'engage irrévocablement à :

- Libérer, dès ce jour le montant de l'apport dans une ou plusieurs sociétés en participation (SEP) à hauteur de : Euros.

Cette participation devrait lui créer une réduction d'impôt au titre de l'année 2010 représentant, en l'état des textes applicables au jour de la souscription, **1,32** fois son apport en compte courant, soit Euros. Le souscripteur s'engage à conserver les parts sociales durant cinq années consécutives.

- Signer le document ci-joint « Pouvoir pour formalités » afin que la société Carré Outremer accomplisse pour son compte les formalités administratives pour constituer et enregistrer les statuts de la SEP avant le 31 décembre 2010,
- Verser, dès aujourd'hui un chèque à l'ordre de « **Carré Outremer** » :
 - o Chèque N°..... de la banque , soit Euros
- Ou effectuer un virement de Euros sur le compte de la société Carré Outremer (RIB joint)
- Remettre à la société **Defiscalliance** les pièces complémentaires : pouvoir pour formalités, pouvoir pour cession, mandat de recherche, copie pièces d'identité souscripteur et conjoint

La présente souscription deviendra caduque et les montants versés en exécution de la présente seraient remboursés sans versement quelconque de dommages et intérêts dans les cas suivants :

- Carré Outremer n'aurait pu affecter l'apport du souscripteur en compte courant dans au moins 2 SEP avant le 31 décembre 2010,
- Carré Outremer n'aurait pu réaliser l'investissement productif à la date du 31 décembre 2010,
- Carré Outremer n'aurait pu obtenir, le cas échéant, les autorisations administratives selon la législation en vigueur.

Fait à , Le/...../2010

En 3 exemplaires

LE SOUSCRIPTEUR	SON CONJOINT (en cas de régime communautaire)
-----------------	---

POUVOIR POUR FORMALITES

Je soussigné :

Demeurant :,

Donne par ces présentes, pouvoir à :

.....
.....
.....

De pour moi et en mon nom :

- Pour recueillir la signature des autres associés et me représenter aux fins de constituer une ou plusieurs sociétés en participation (SEP) dont l'objet est l'acquisition et la location de matériels productifs,
- Faire auprès du Centre des Formalités des Entreprises des Services Fiscaux de FORT-DE-FRANCE, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations.

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces et tous actes, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à, le/...../2010

Signature avec la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

POUVOIR POUR FORMALITES

Je soussigné :

Demeurant :,

Donne par ces présentes, pouvoir à :

.....
.....
.....

De pour moi et en mon nom :

- Pour recueillir la signature des autres associés et me représenter aux fins de constituer une ou plusieurs sociétés en participation (SEP) dont l'objet est l'acquisition et la location de matériels productifs,
- Faire auprès du Centre des Formalités des Entreprises des Services Fiscaux de FORT-DE-FRANCE, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations.

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces et tous actes, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à, le/...../2010

Signature avec la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

POUVOIR POUR CESSION

Je soussigné :

Demeurant :,

Donne par ces présentes, pouvoir à :

.....
.....
.....

Afin de céder en mon nom et pour mon compte, mes parts sociales détenues dans la S.E.P., dont je suis propriétaire, à compter de

Le prix de cession sera de 1 (un) euro pour l'ensemble des droits sociaux détenus par ladite S.E.P. Il sera payé comptant au jour de la cession.

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces et tous actes, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à, le/...../2010

Signature avec la mention manuscrite « Bon pour cession de mes parts sociales détenues dans la SEP »

MANDAT DE RECHERCHE

Entre les soussignés :

.....
Demeurant :
Code postal : Ville :

Ci-après dénommé « LE MANDANT »

D'UNE PART,

Et :
..... Laurent Cohen , 41 av Georges Pompidou / 92.300 Levallois Perret

Ci-après dénommé « LE MANDATAIRE »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par les présentes,

.....
Agissant en qualité d'acquéreur éventuel, mandate

.....
afin de rechercher et de lui proposer, avant le 31 décembre 2010, tout investissement adapté revêtant le caractère de biens d'équipement professionnel, éligibles aux dispositions des articles 199 undecies B et 217 du Code Général des Impôts, exploités dans les DOM COM.

Le MANDATAIRE précise que les affaires proposées ont un caractère strictement confidentiel.

Le MANDANT reconnaît par ailleurs que le MANDATAIRE, dont la mission consiste en la recherche d'investissements et la mise en contact des parties, ne saurait être tenu responsable, de l'inexactitude ou du caractère incomplet des informations, documents ou données factuelles recueillis et des conséquences de cette situation sur le bon déroulement de l'opération.

Dans le cadre de l'exécution de cette mission le Mandant paiera à la réalisation du contrat 0% TTC du montant de la souscription, soit 0 Euros. Une facture acquittée sera remise au Mandant dès que le paiement est effectif.

Le présent mandat est consenti jusqu'à son expiration, à savoir le 31 décembre 2010.

Fait à le/...../2010, en deux exemplaires.

Le MANDANT,

« LE MANDATAIRE »

MANDAT DE RECHERCHE

Entre les soussignés :

.....
Demeurant :
Code postal : Ville :

Ci-après dénommé « LE MANDANT »

D'UNE PART,

Et :
..... Laurent Cohen , 41 av Georges Pompidou / 92.300 Levallois Perret
.....

Ci-après dénommé « LE MANDATAIRE »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par les présentes,

.....
Agissant en qualité d'acquéreur éventuel, mandate

.....
afin de rechercher et de lui proposer, avant le 31 décembre 2010, tout investissement adapté revêtant le caractère de biens d'équipement professionnel, éligibles aux dispositions des articles 199 undecies B et 217 du Code Général des Impôts, exploités dans les DOM COM.

Le MANDATAIRE précise que les affaires proposées ont un caractère strictement confidentiel.

Le MANDANT reconnaît par ailleurs que le MANDATAIRE, dont la mission consiste en la recherche d'investissements et la mise en contact des parties, ne saurait être tenu responsable, de l'inexactitude ou du caractère incomplet des informations, documents ou données factuelles recueillis et des conséquences de cette situation sur le bon déroulement de l'opération.

Dans le cadre de l'exécution de cette mission le Mandant paiera à la réalisation du contrat0.% TTC du montant de la souscription, soit0..... Euros. Une facture acquittée sera remise au Mandant dès que le paiement est effectif.

Le présent mandat est consenti jusqu'à son expiration, à savoir le 31 décembre 2010.

Fait à le/...../2010, en deux exemplaires.

Le MANDANT,

« LE MANDATAIRE »